

Détricoter ? ou simplifier ?

Société éditrice

Special Partner

Siège social

84 Avenue de la République
75011 Paris

Directeur de publication

Xavier Lebranchu
xavier.lebranchu@dsih.fr

Coordnatrice générale

Hassania Ahrad
hassania.ahrad@dsih.fr

Rédaction

redaction@dsih.fr

Rédacteurs

Fabrice Deblock

Pierre Derrouch

Pauline Nicolas

Contributeurs

Cédric Cartau

Christophe Cantin

Félix Mamoudy

Isabelle Zablit-Schmitz

Jacqueline Hubert

Nicolas Schneider

Olivier Véran

Omar Yahia

Direction artistique

François Jaccard

Pour nous contacter

02 99 46 24 43

contact@dsih.fr

Abonnement

Tel. 02 99 46 24 43

Courrier :

84 avenue de la République

75011 Paris

Courriel : abonnement@dsih.fr

Tarif d'abonnement France

3 numéros par an, 64 euros TTC

Étranger : nous consulter

Cnil : 1436001

Inpi : 113813102

Dépôt légal : à parution

Impression : Corlet

Tirage : 4 000 ex

Issn : 2110-6827

Périodicité : Quadrimestrielle

Imprimé en France

«État efficace» : c'est le nom d'une mission gouvernementale, et donc d'une promesse. Et c'est dans ce cadre qu'en novembre 2025 le gouvernement annonçait le regroupement de la Délégation au numérique en santé, des équipes de recherche et d'innovation de la Direction générale de l'offre de soins, de la mission Article 51 et de l'Agence de l'innovation en santé (AIS). La DGRINES est née, mais pour quel dessein ?

En 2019, l'annonce de la création de la Délégation ministérielle au numérique en santé (DNS) avait le mérite de clarifier le pilotage national du numérique.

Sept ans plus tard, la DNS disparaît dans une direction générale où le numérique côtoie recherche et innovation. L'âge de raison du numérique ?

Une évolution diversement appréciée. Le Pr Albert-Claude Benhamou, président du conseil d'administration de l'IHU Strasbourg, se montre enthousiaste : «vous répondez structurellement à notre attente», écrit-il. Il la relie à la transformation des centres hospitaliers universitaires par le numérique, l'intelligence artificielle et la robotique. L'Observatoire du droit de la recherche en santé (Odres) accueille favorablement l'idée d'un interlocuteur unifié. Il avertit cependant que «l'organigramme ne suffit pas» et demande une simplification effective du cadre juridique.

Le numérique regroupe ses forces – pour l'anecdote, ça ne s'invente pas : c'est le 18 juin que la DRINES, ainsi nommée jusque-là, a gagné son galon de «générale». Recherche clinique, innovation organisationnelle et numé-

rique, désormais rassemblés sous une même bannière, devraient bénéficier d'une meilleure coordination. Mais au passage, la DGRINES défait aussi des constructions récentes. Créée en 2022 auprès du Secrétariat général pour l'investissement, l'AIS devait précisément travailler entre plusieurs ministères. Le Sénat a relevé ce paradoxe, dans son rapport *L'innovation thérapeutique*, publié en juillet 2026. Il y salue sa «réelle valeur ajoutée interministérielle» tout en craignant un recul du découplage. Éparpillement façon puzzle en vue ?

Reste à savoir ce que les établissements y gagneront. La nouvelle direction peut-elle apporter davantage de cohérence à des politiques et financements aujourd'hui répartis entre plusieurs programmes et acteurs ? Comment s'articulera-t-elle avec la DGOS sur les sujets proprement hospitaliers ? Et la réunion de ces leviers compensera-t-elle la disparition d'une structure ministérielle exclusivement consacrée au numérique ? L'efficacité de la nouvelle organisation se mesurera aux circuits de décision qu'elle simplifiera – ou non – pour les établissements.

Parfois, plusieurs couches s'étirant dans une même direction génèrent des nuances inattendues et fécondes. Chez Maya Dunietz, exploratrice sonore et musicienne de free jazz, la rencontre de deux notes presque identiques, jouées au même moment mais séparées de quelques hertz, fait apparaître des sons qui n'existeraient pas autrement⁽¹⁾. Quelles résonances saura créer la DGRINES au service du numérique ?

(1) *The Sound of Difference and Connection*, 2026.

Bonne lecture

■ Pierre Derrouch



FABRIQUÉ
EN FRANCE

